

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2016

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal
- 2°) Tableau des Effectifs
- 3°) Tirage au sort Jury d'Assises
- 4°) Mise en œuvre du RIFSEEP
- 5°) FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)
- 6°) Questions diverses

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : Mrs ROUSSEL, JAMOT, PREVOT et Mmes REVILLON, WALLET, MOREAU, THERRIBOUT

Etaient absents excusés : Mrs BORDET, LERICHE, COQUELIN, LARTIQUE, et LOMBARD, PETIT (pouvoir à Mme WALLET)

Secrétaire : Mme Carole REVILLON

1°) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu. Madame MOREAU vote contre. Elle explique que "sur le Compte rendu du 26 mai figure bien les éléments modifiés du compte rendu du 30 mars avec les modifications qu'elle a donné par écrit et oralement lors de la dernière réunion de conseil du 26 mai. Certains éléments ne paraissent pas dans ces ajouts ou sont rédigés différemment. D'autres phrases ont été modifiées (entre le Cr de mars et celui de mai), alors que cela n'a pas fait l'objet de remarque au dernier conseil". Elle ne souhaite pas argumenter plus sa décision. Le reste des membres valide le compte-rendu.

2°) Tirage au sort jury d'assises

Monsieur BLOCKLET indique avoir été informé par la Mairie de CORBIE de la désignation de TALMAS et de onze autres communes dans le canton pour établir une liste de jurés.

Trois personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale, selon la réglementation.

Les élus procèdent donc au tirage au sort :

- Electeur 0038 : Mr BARREIRA Marco – 10 rue de la Ville
- Electeur 0604 : Mme GUILLOU née MAKEREEL Marie Thérèse – 8 rue du Bia
- Electeur 1015 : Mr DELPORTE Gérard– 11 rue Notre Dame

Monsieur le Maire informera ces trois administrés par courrier.

3°) Tableau des Effectifs

Monsieur BLOCKLET rappelle le départ de Mr POTEL, personnel technique des ateliers communaux. Suite à la vacance du poste environ 30 candidatures ont été reçues en mairie. Une première sélection a été effectuée sur CV selon une grille de critères, 7 candidats ont été retenus pour un entretien en Mairie. Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur ROUSSEL et 3 conseillers municipaux ont reçu les postulants qui ont été auditionnés selon différents critères de choix : tontes, entretien espaces verts, réparations diverses, plomberie, électricité, maçonnerie...

Deux personnes se sont démarquées. Pour les besoins de la collectivité et pour sa technicité, Monsieur David PAUCHET, habitant de NAOURS, est retenu. Il débutera le 1^{er} Juillet par un CDD pour ensuite au 1^{er} août devenir stagiaire. La moitié de sa carrière privée sera prise en compte par le Centre de Gestion afin de définir ses indices Brut et Majoré.

4°) Réforme du régime indemnitaire : Mise en œuvre du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les primes attribuées aux agents stagiaires et titulaires ne vont plus s'appliquer de la même façon : l'IAT et la NBI ne vont plus exister.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel se compose de deux primes : une sera attribuée en fonction du poste détenu par l'agent et l'autre selon les objectifs à atteindre qui seront définis lors d'un entretien professionnel annuel.

Si la commune le souhaite, il sera possible de n'attribuer la prime qu'en fin d'année.

Monsieur BLOCKLET souligne que le montant déjà alloué aux agents ne pourra être baissé, il sera égal ou supérieur selon la prise de fonctions et responsabilités. Afin de débattre sur les montants de cette prime, une commission se réunira afin d'étudier les fiches de poste de chaque agent.

5°) Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Monsieur le Maire précise avoir reçu de la Préfecture un courrier concernant le FPIC - Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Pour 2016, il appartient aux communes de décider si la somme, allouée les années antérieures à la Communauté de Communes Bocage Hallue, entre ou non dans son propre budget.

Le montant du FPIC 2016 s'élève à 370 892 € 00. Lapart allouée à la Commune de TALMAS s'élève à 16 298 € 00, somme calculée a prorata du nombre d'habitants.

Les Maires des communes de la CCBH ont choisi cette année le reversement des sommes dans leur budget. 16 298 € 00 entrerontdonc dans les recettes de TALMAS.

6°) Questions diverses

*** Monsieur Patrick BLOCKLET indique avoir reçu un courrier de la Préfecture concernant la désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées des opérations de révision des listes électorales pour les années 2017-2018-2019. Actuellement Monsieur Frédéric COFFIGNIER est délégué de l'Administration. Deux candidats doivent être proposés pour le 6 juillet 2016. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil un volontaire. Sans réponse positive, il se chargera de proposer une personne éléctrice dans la Commune. Monsieur Raoul DURSENT est quant à lui délégué du TGI. Il est désormais en maison de retraite, Monsieur le Maire propose donc son remplacement. Les membres du conseil acceptent, Monsieur le Maire se rapprochera du TGI afin de proposer un électeur inscrit sur la liste électorale. Monsieur BLOCKLET précise également que la liste électorale générale sera revue afin de l'épurer (radiations des électeurs ne résidant plus au sein de la Commune).**

*** Monsieur le Maire présente un courrier reçu du Conseil Départemental de la Somme indiquant l'attribution d'une subvention départementale pour les travaux d'aménagement de l'entrée de l'école communale. Le dossier passera en commission le 26 septembre prochain, les travaux pouvant démarrer par anticipation.**

*** Monsieur BLOCKLET indique que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme a proposé pour les rues Saint Aubin et d'Amour des mâts et lanternes d'éclairage public ressemblant à ceux déjà installés.**

*** Monsieur le Maire présente le rapport de la société Véritas, établi à la suite de la visite annuelle obligatoire, concernant les jeux pour enfants et les buts au terrain de football. Monsieur ROUSSEL se rapprochera des employés communaux afin de réaliser les travaux demandés.**

*** Monsieur BLOCKLET présente une proposition commerciale concernant l'installation de protection foudre sur l'église. Il prendra contact avec Monsieur BORDET afin d'étudier ce devis.**

*** Monsieur le Maire expose une demande reçue de la part de Mr VILBERT Alain concernant le raccordement à ERDF de ses habitations Ruelle Mayeux. La FDE80 prend à sa charge 30% du montant des travaux, reste 11 000 € 00 à la charge de Mr VILBERT. Afin que les travaux soient réalisés, il convient que la commune signe une convention avec la FDE80 et règle les frais. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur BLOCKLET à signer cette convention et à en établir une autre avec Monsieur VILBERT pour le remboursement des sommes avancées.**

*** Monsieur BLOCKLET rappelle la pétition lancée par les administrés de VAL DE MAISON (à l'initiative de madame PETIT) concernant la fibre optique. Une demande est en cours auprès de la FDE80 et du Syndicat d'Eau afin de chiffrer le passage en même temps que les nouvelles canalisations d'eau. Monsieur BORDET suit ce dossier.**

*** Monsieur le Maire indique que les réunions sur le PLUi se poursuivent à la CCBH. En agglomération de TALMAS, il existe 44 terrains dits « dents creuses » (correspondant à des terrains libres en zone constructible). Dans le programme du PLUi, la commune de TALMAS a une possibilité de 70 constructions d'ici 2030 et en raison de ce nombre de terrains disponibles, 1 hectare de terrain à bâtir complétera la nouvelle urbanisation, Celle-ci sera autorisée dans une zone existante au PLU actuel (terrains se situant entre les rues du Pré Bégond, Moqueuse, Boyaval et Georges Thuillier). Dans le cas où les terrains dits « dents creuses » ne se vendraient pas, les autorités en charge de l'urbanisme répondent que les élus peuvent décider de taxer ces terrains non construits pour « inciter leur vente ». Monsieur le Maire réfute qu'il ne mettra jamais en place cette possibilité, les propriétaires étant en droit de conserver ces biens s'ils le désirent.**

*** Désormais la surface minimale pour construire est de 600 m².**

*** Monsieur BLOCKLET précise que les travaux voirie 2016 commencent dès le lundi 27 juin. La fin de la rue Notre Dame : 4 jours de travaux : enduit d'usure et bordurage ; la rue Neuve : 3 semaines de travaux : enrobé, bordurage et trottoirs à gauche de la chaussée ; le début de la rue des Acacias : 15 jours de travaux : enrobé et bordurage. En ces lieux la circulation sera difficile voire interdite. Une réunion publique se tiendra le lundi 27 juin à 19h00 en Mairie afin d'informer les administrés concernés. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le paiement du trottoir de la rue Neuve soit environ 20 000 € 00. A l'unanimité des présents, les membres du conseil acceptent.**

*** Monsieur BLOCKLET évoque une demande de Monsieur WILLO, riverain de la rue Neuve, concernant la dangerosité du virage. Un devis sera demandé pour l'implantation d'un miroir.**

*** Madame REVILLON évoque une partie du terrain non praticable face aux vestiaires du terrain de football. Elle demande la mise en place d'un balisage pour protéger la pousse du gazon. Monsieur ROUSSEL fera le nécessaire une fois les festivités en ces lieux passées.**

*** Monsieur BLOCKLET évoque le départ en retraite de Mme Patricia FOURDRAIN, ASEM à l'école. Un cadeau lui sera remis lors des festivités du 14 Juillet prochain.**

*** Monsieur le Maire précise que l'inauguration des vestiaires du stade de football se déroulera le 3 septembre lors du tournoi. Les personnalités ayant participé à la réalisation de ce projet seront invitées.**

*** Madame MOREAU demande la marche à suivre afin de pouvoir utiliser les locaux des nouveaux vestiaires et la salle du terrain de foot pour les associations et autres. Monsieur BLOCKLET répond qu'une convention sera rédigée.**

*** Monsieur le Maire évoque le conseil d'école qui s'est tenu le mardi 21 juin dernier.**

Il a informé les membres présents de la hausse des dépenses de fonctionnement depuis 2013. Les raisons de cette hausse sont : l'ouverture d'une classe, la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (personnel et matériels), l'augmentation des effectifs à la cantine et le recrutement d'ATSEM lors d'arrêts maladie du personnel titulaire.

A la rentrée prochaine les enfants de Très Petite Section Maternelle ne seront pas accueillis au vu du grand nombre d'enfants déjà inscrits en maternelle. Les enfants seront répartis en deux classes : les petits et les moyennes sections avec Madame HENRION et les grandes sections et CP avec la nouvelle enseignante. Monsieur le Maire propose donc l'ouverture d'un poste et demi d'ATSEM. Monsieur TOUPET Loïc verra son contrat reconduit d'un an, il sera candidat au prochain concours d'ATSEM organisé. Un demi-poste titulaire du CAP Petite Enfance est donc à pourvoir pour la rentrée prochaine.

Un changement de classe aura lieu suite à la demande des enseignants : la garderie se fera dans une des classes de l'école tandis qu'une enseignante fera classe dans la garderie actuelle. Monsieur BLOCKLET rappelle l'obligation des parents à venir déposer leur enfant jusqu'à la classe de garderie.

*** Madame MOREAU signale que le portillon de la nouvelle aire de jeux semble avoir été réparé suite aux difficultés d'ouverture et de fermeture. Monsieur ROUSSEL doit vérifier si cela a été fait par les employés communaux. Madame MOREAU se rapprochera ensuite de la société EnviroSport pour demander où en sont les travaux prévus depuis la réunion de chantier d'octobre et suite à l'envoi du courrier de Mr BLOCKLET.**

*** Madame MOREAU souhaite savoir où en est l'installation du porte- vélos et de la barrière au niveau de la Salle DELVAL. Monsieur ROUSSEL répond que le porte- vélos se trouve aux ateliers et que Monsieur BORDET s'occupe de la barrière.**

Talmas, le 28 Juin 2016

Le Maire – P.BLOCKLET